

Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé» (77) Date: 10/02/2012

Etat du CR : rédigé le 10/02/2012 Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope) Approbateur : Sylvain FROC (Biotope) Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président

du comité de pilotage)

Géry WAYMEL (Communauté de communes

du Pays de l'Ourcq)

Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France) Roland RODDE (DDT 77)

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage n°2 du 10/02/2012

Les listes des participants et des personnes excusées figurent en annexe.

<u>Objet de la réunion</u>: Présentation des diagnostics, proposition d'ateliers thématiques pour l'élaboration des objectifs et du programme d'actions, points sur les prochaines étapes.

- Introduction par monsieur Rousseau puis tour de table
- Présentation des diagnostics écologique et socio-économique, proposition d'ateliers thématiques et points sur les prochaines étapes par Céline Bernard (*cf.* diaporama en annexe).

N°	Remarques/questions
1	M. Rousseau introduit la réunion par un tour de table.
	Céline Bernard rappelle le contexte de l'étude et la méthode d'élaboration du Docob et présente ensuite les diagnostics écologique et socio-économique dont les résultats permettent de définir des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Afin de définir les objectifs et les actions à mener, des ateliers thématiques sont proposés. Enfin, les actions de communication prévues dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs sont présentées (panneaux, infosite).
	Suite à la transmission du rapport intermédiaire de Biotope aux membres du comité de pilotage, certaines questions sont posées et quelques compléments sont apportés.
2	Questions de Christophe SOTTEAU de la chambre d'agriculture : Quelle est la distance de déplacement d'un Sonneur à ventre jaune ? Julian Pichenot, dans sa thèse, a équipé des Sonneurs de balises, les plus grandes distances observées sont de 4 km pour un individu.
	Le nombre d'agriculteurs sur le site semble faible. Ce nombre est-il exact ? il faudrait le vérifier.
3	Rectification d'Arnaud AUGE et Fabrice PRUVOST : concernant les activités cynégétiques, il n'existe pas d'Association Communale de Chasse Agrée. Il s'agit d'une société communale de chasse non agréée.
4	Concernant les loisirs motorisés, Chloé DORDONNAT du CG77 informe que le service de la direction des sports du CG77 va entrer en contact dans le courant de l'année 2012 avec les associations de quads et de 4x4 pour exposer les dommages occasionnés par ces pratiques et essayer de trouver des solutions.
	Monsieur CHESNE a constaté qu'un raid de nuit avait eu lieu en janvier sur le chemin des Brûlis pratiqué par 2 4x4 et 17 quads. Il s'agit d'un groupe organisé, muni de tronçonneuses pour débiter les troncs d'arbres barrant les chemins. Il existe pourtant un arrêté communal interdisant le passage d'engins motorisés sur les chemins communaux.
	Chloé DORDONNAT précise que l'inscription de chemins ruraux au PDIPR serait une bonne solution pour les protéger et les restaurer (financement de barrière anti-intrusion par exemple). Cette inscription peut concerner un chemin complet ou des linéaires de chemin, sans engagement pour la commune. Cette démarche est indépendante des actions de la fédération départementale de randonnée.
5	Isabelle JEROME de l'APESA précise à propos des décharges sauvages qu'une zone d'environ 2 ha située à environ 500 m du site est couverte de gravats inertes. Une procédure administrative est en cours. Ce secteur est en dehors du site Natura 2000 mais la proximité avec le site appelle à une certaine vigilance.
6	Remarque de Fabrice Pruvost : Concernant les plantations de peupliers : tout comme le Hêtre, le peuplier doit manquer d'eau sur le secteur à cause de la faible pluviométrie. Quelles espèces faudrait-il planter ? Ce sont de petites surfaces donc problème de rentabilité. Il faudrait réfléchir à l'introduction du Chêne sessile à la place du Chêne pédonculé.
7	Olivier Patrimonio souligne l'absence de RFF aux réunions. Dans le cadre du bilan LOTI, un suivi est fait sur 5 ans. Le site Natura 2000 n'a pas été pris en compte dans les suivis. Le bureau d'études OGE réalise le suivi et va rendre son rapport de fin de bilan en 2012.
8	Pierre RIVALLIN souhaite avoir un échange avec l'ONF concernant le Sonneur à ventre jaune. L'ONF va faire le



Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé» (77)

Date: 10/02/2012

Etat du CR : rédigé le 10/02/2012 Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope) Approbateur : Sylvain FROC (Biotope) Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président

du comité de pilotage)

Géry WAYMEL (Communauté de communes du Pays de l'Ourcq)

Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France) Roland RODDE (DDT 77)

	nouveau plan d'aménagement de la forêt communale de Vendrest et Dhuisy en 2013, donc il serait souhaitable que les mesures adéquates à la sauvegarde du Sonneur à ventre jaune soient prises en compte dans le nouveau plan d'aménagement.
9	Questions et remarques d'Olivier Roger : - Des prospections de nuit ont-elles été réalisées ? Céline Bernard précise que des prospections de nuit ont été menées en juin sur les secteurs où le Sonneur n'avait pas été observé mais ces prospections n'ont rien apporté de plus. - Des prospections de libellules d'intérêt communautaire, notamment l'Agrion de Mercure, sont-elles prévues ? Céline Bernard : En 2012, des prospections complémentaires vont être faites sur les habitats car en 2011 l'année sèche n'a pas permis d'effectuer les relevés dans de bonnes conditions. Si ces relevés permettent d'identifier des habitats favorables alors des prospections libellules seront menées sur les secteurs les plus propices. - Combien de relevés phyto-sociologiques sont ils prévus ? 3 relevés seront effectués sur les habitats forestiers, 2 sur les habitats ouverts et un seul sur les habitats de petite surface. - Olivier Roger émet le souhait d'être davantage associé à l'élaboration du document d'objectif en étant consulté. Céline Bernard se rapprochera de lui prochainement à ce sujet.
10	Remarque de Fabrice Pruvost : Le SDRIF de 2008 n'est pas validé donc il faut utiliser celui de 1994. Pour le SCOT c'est celui de 2008 qui sera utilisé mais avec une dérogation.
11	Remarque de Chloé Dordonnat : Dans le rapport intermédiaire, au chapitre concernant les outils fonciers, vérifier dans le schéma départemental des ENS 2011-2016 car un ENS « site potentiel à créer » (6 sites prévus sur la Seine-et-Marne mais jusqu'en 2016 pour les créer) est proposé sur une partie du site Natura 2000.
12	Remarque d'Olivier Patrimonio : Il faudrait faire le lien entre le Plan National d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune et le Plan Régional d'Actions : ce DOCOB pourrait faire office de PRA en rajoutant des compléments de terrain.
13	Question d'Isabelle Jérôme : Existe-t-il une zone tampon à considérer autour du site ? Fabrice Pruvost répond : Comme le précise la première liste locale des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 en Seine-et-Marne, la zone tampon est variable selon la problématique concernée.
14	En fin de réunion, Olivier Roger présente quelques diapositives retraçant l'évolution des habitats sur lesquels les premiers Sonneurs à ventre jaune ont été observés. Les ornières favorables à sa présence en 2003 ont pour la plupart été asséchées par empierrement. Des fossés bordés de haies, favorables au déplacement du Sonneur à ventre jaune, ont disparu suite au remembrement car la haie a été coupée et le fossé a été remblayé puis cultivé
15	Monsieur Rousseau clôture la réunion. Il fait part de sa satisfaction de mieux connaître le site et souhaite que soit trouvé le juste compromis pour protéger le Sonneur à ventre jaune ainsi que les autres espèces ou habitats d'intérêt communautaire tout en permettant la réalisation des projets ou la poursuite des activités en place. Il souhaite aussi qu'une solution soit trouvée contre les détériorations causées par le passage des 4x4 et quads sur les chemins.
16	Des membres du comité de pilotage se sont inscrits (voir liste jointe) pour participer aux ateliers thématiques proposés : atelier « gestion des milieux ouverts et agriculture » (2 réunions), atelier « Gestion des milieux forestiers » (2 réunions) et atelier « Information et sensibilisation » (1 réunion).
	Des dates seront proposées pour ces différents ateliers mais ils ne débuteront qu'à partir d'avril pour les ateliers « forêts » et « sensibilisation » compte tenu des emplois du temps déjà chargés de certains membres du Comité de pilotage souhaitant participer aux ateliers. Les ateliers « agriculture » ne démarreront qu'à partir du mois de juin pour tenir compte des contraintes des agriculteurs concernés par le site.